

Glyphosate: Nicolas Hulot appelle à mener une «guerre» contre les pesticides

https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/08/11/apres-une-condamnation-historique-le-glyphosate-toujours-defendu-par-son-propretaire_5341610_3244.html

Après la condamnation de Monsanto par la justice californienne, le ministre de la transition écologique a appelé à agir contre le glyphosate, dénonçant le poids des groupes de pression.

LE MONDE | 11.08.2018 à 15h24 • Mis à jour le 12.08.2018 à 13h52

C'est « *le début d'une guerre* », selon Nicolas Hulot. Le ministre de la transition écologique français a salué la condamnation, vendredi 10 août, du groupe pharmaceutique [Bayer](#), [devenu propriétaire de Monsanto](#), pour ne pas [avoir](#) informé de la dangerosité de son herbicide Roundup.

Qualifiant l'affaire Monsanto de « *cas d'école du principe de précaution* », M. Hulot a rappelé qu'il ne s'agissait pas d'un combat contre les agriculteurs et les agricultrices, mais pour eux. Pour le ministre, il ne faut pas [attendre](#) « *la démonstration absolue* » du danger de ces produits « *car quand on attend, les poisons auront fait leurs effets et les victimes seront excessivement nombreuses* ».

Lire : [Procès du glyphosate : Monsanto condamné, un jugement historique](#)

Le gouvernement a promis en mai que le glyphosate, classé cancérigène probable depuis 2015 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), serait interdit « *dans ses principaux usages* » d'ici à 2021, et « *pour tous les usages* » d'ici cinq ans. Interrogé par BFM-TV, Nicolas Hulot n'a toutefois pas suggéré d'avancer l'échéance de 2021 « *parce que malheureusement, on ne peut pas [faire plus rapide](#)* », montrant du doigt les groupes de pression « *qui ont pignon sur rue* » et tiennent « *parfois même la plume des amendements* ».

Le ministre a d'ailleurs lancé un appel aux sénateurs, qui viennent d'enlever une disposition du projet de loi agriculture et alimentation qui prévoyait de [séparer](#) la vente et le conseil en matière d'insecticides et de pesticides. Le ministre a souhaité que les sénateurs « *reviennent à la raison* » et qu'ils n'attendent pas « *une liste funeste tragique pour réagir* ».

« Qu'ils comprennent bien une bonne fois pour toutes qu'une entreprise comme Monsanto n'a en aucun cas comme volonté le bien-être de l'humanité, mais simplement le bien-être de ses actionnaires. »

Satisfaction des associations écologistes françaises

L'annonce de la lourde condamnation du géant agrochimique américain a également été saluée par le porte-parole de la Confédération paysanne, Laurent Pinatel. Selon lui, c'est « *la preuve qu'il faut [sortir](#) des pesticides* » :

« Ce jugement, c'est une nouvelle fois la preuve que les pesticides sont dangereux pour la santé, des utilisateurs en premier lieu – et donc des paysans et des paysannes –, et puis par ricochet aussi de ceux qui consomment les produits. Il faut absolument se [donner](#) les moyens de sortir des pesticides, de cette dépendance. »

Lire (en édition abonnés) : [Les «Monsanto Papers», à la base de la controverse sur le glyphosate](#)

Une sortie des pesticides nécessite selon le porte-parole du troisième syndicat agricole français « *des moyens techniques avec la recherche, et puis des moyens économiques aussi, car les pesticides, c'est un outil de compétitivité dans la guerre économique* ».

« Le délibéré est fort »

L'agriculteur charentais Paul François, figure en France du combat contre Monsanto, a également accueilli avec « *beaucoup de joie* » cette condamnation aux Etats-Unis. En apprenant cette décision, le céréalier, lui-même en procès contre Monsanto, explique avoir pensé aux victimes des épandages de glyphosate en Argentine, « *souvent désespérées* », « *qui n'ont que leur courage pour se battre* », aux Burkinabés « *avec moins que rien* » ou encore à « *tous les agriculteurs qui ont développé les mêmes pathologies que ce jardinier américain* ».

M. François avait, lui, été intoxiqué en avril 2004, après avoir inhalé des vapeurs de Lasso, un herbicide de Monsanto qu'il utilisait dans sa culture du maïs. Après des années de procédure, Monsanto a été reconnu responsable de l'intoxication de cet agriculteur devant la cour d'appel de Lyon en septembre 2015, mais cette décision a ensuite été annulée à l'été 2017 par la Cour de cassation. Son dossier sera à nouveau débattu le 6 février 2019.

Lire aussi : [Procès du glyphosate : pour le plaignant, Monsanto aurait dû prévenir de possibles risques](#)

« *La décision américaine ne pourra pas faire jurisprudence en France, mais les avocats pourront s'en servir dans leur argumentation* », estime le président de l'association Phyto-victimes et auteur du livre *Un paysan contre Monsanto*. Même si « *cette condamnation n'est pas définitive* », « *le délibéré est fort et stipule que Monsanto a manqué à son devoir de bienveillance vis-à-vis de ses clients, à son devoir d'information sur les risques* », ajoute-t-il.

Malgré cette décision qui pourrait faire jurisprudence aux Etats-Unis, le groupe pharmaceutique allemand ne semble pas [vouloir arrêter](#) la production du glyphosate, toujours plébiscité par les cultivateurs pour son efficacité et son faible coût. « *Sur la base de preuves scientifiques, d'évaluations réglementaires à l'échelle mondiale et de décennies d'expérience pratique de l'utilisation du glyphosate, Bayer estime que le glyphosate est sûr et non cancérigène* », a déclaré un porte-parole de l'entreprise.

Lire aussi : [Dewayne Johnson, l'homme qui a mis Monsanto sur le banc des accusés](#)

Les jurés du tribunal de San Francisco ont pourtant estimé vendredi que Monsanto avait agi avec « *malveillance* » et que son herbicide Roundup, ainsi que sa version professionnelle, RangerPro, avaient « *considérablement* » contribué à la maladie de M. Johnson, jardinier atteint d'un cancer incurable.